

**ufolep** BRETAGNE  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Fédération sportive de  
la ligue de  
l'enseignement  
un sport par tous les moyens

# MOTOCROSS SAISON 2022

COMITÉ RÉGIONAL  
UFOLEP BRETAGNE

**MOTO-AXXE**  
CENTRE D'ACCESSOIRES ET D'ENTRETIEN MOTO



<https://reseau.moto-axxe.fr>  
Tél : 02.23.22.18.59

**NOUVEAU  
MAGASIN  
A RENNES**

SUZUKI  
face à HONDA  
KTM

## COORDONNÉES DE L'UFOLEP BRETAGNE

### Comité Régional UFOLEP Bretagne

Maison des Sports - 18 Rue Pierre de Coubertin - 22440 Ploufragan

Mail: ufolepbretagne@gmail.com - 02.96.76.25.30 (le lundi et le mardi)

Site internet - <http://www.cr.ufolep.org/bretagne>

Président: Olivier CERTENAIS - [olivier.certenais@ufolepbretagne.org](mailto:olivier.certenais@ufolepbretagne.org)

Conseillère Technique Sportif : Gaëlle ARZUR - [gaelle.arzur@ufolepbretagne.org](mailto:gaelle.arzur@ufolepbretagne.org)

Délégué régional: Jean-Gilles JUSTIN - 02.96.94.16.08 - [jean-gilles.justin@ufolepbretagne.org](mailto:jean-gilles.justin@ufolepbretagne.org)

### UFOLEP 22

Délégué départemental - Gwendal SAVÉ - 06.78.66.91.66 - [ufolep22@gmail.com](mailto:ufolep22@gmail.com)

### UFOLEP 29

Délégué départemental - Olivier RABIN - 02.98.02.89.62 - [ufolep29@wanadoo.fr](mailto:ufolep29@wanadoo.fr)

### UFOLEP 35

Directeur départemental - Nicolas BECHU - 02.99.67.10.67 - [nicolas.bechu@ligue35.org](mailto:nicolas.bechu@ligue35.org)

### UFOLEP 56

Délégué départemental - Cyril BERNARD - 02.97.21.17.43 - [cbernard@ligue56.fr](mailto:cbernard@ligue56.fr)

## L'UFOLEP, NOS VALEURS

L'Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) est la fédération affinitaire - multisports la plus importante en France avec 380 000 licenciés et plus de 9 000 associations. Elle est née en 1928 au sein de la Ligue de l'Enseignement, un mouvement laïque d'éducation populaire qui milite pour la formation de l'homme et du citoyen. Ainsi, les objectifs poursuivis par l'UFOLEP sont :

- l'éducation des citoyens à travers la pratique sportive,
- le développement de la vie associative,
- la formation,
- une pratique sportive basée sur le plaisir et la convivialité

d'où son slogan « Tous les sports autrement ».

Si la compétition existe à l'UFOLEP, celle-ci reste désintéressée et amicale (les récompenses en numéraire sont par exemple interdites). En France, une centaine d'activités sportives est pratiquée au sein des associations UFOLEP (activités physiques d'entretien, sports individuels, sports collectifs, sports mécaniques, sports de pleine nature...). Son caractère multisports permet aux licenciés UFOLEP de pratiquer autant d'activités sportives qu'il le souhaite, et ce avec une seule et même licence (et donc une seule cotisation). En Bretagne, l'UFOLEP compte près de 15 000 licenciés.

En tant que fédération sportive citoyenne, l'UFOLEP s'est engagée dans une démarche de développement durable en élaborant notamment un guide s'adressant aux organisateurs afin de leur donner des idées permettant d'encren leur manifestation dans cette démarche non seulement utile mais indispensable.

Il s'agit là également de d'apporter une image plus « positive » aux manifestations de sports mécaniques faisant souvent l'objet de critiques.

### Quelques règles pour les motards et organisateurs:

- jeter les déchets dans des sacs poubelles en faisant le tri entre les verres, les plastiques et ramener ses déchets
- mettre en place des bacs pour la récupération des pièces mécaniques cassées
- prévoir une station de lavage avec un bassin de décantage des eaux usées
- installer d'un tapis environnemental sous le véhicule avant intervention...

# LA COMMISSION TECHNIQUE RÉGIONALE (CTR) MOTOCROSS BRETAGNE

La commission technique est garante de l'application et de l'interprétation des règlements.

## Responsable de la CTR Motocross

CERTENAIS Olivier      07.84.29.94.68      olivier.certenais@orange.fr

## Autres Membres de la Commission régionale

BOISRAMÉ Marcel      06.59.27.17.20      marcelboisrame@orange.fr

CHEVALIER Frédéric      07.57.41.57.40      geraldine.chevalier0942@orange.fr

MONNIER Jean-Luc      06.75.12.80.32      jl.monnier-cdufolep56@laposte.net

MONNIER Isabelle      06.03.68.78.44      monnierisabelle@hotmail.fr

QUERREC Christophe      06.50.52.15.92      diver\_christophe@hotmail.com

RENIER Roger      06.80.05.59.64      roger.renier35@orange.fr

ROUAULT Jean-François      06.88.11.45.47      chanjeff@orange.fr

SAILLANT Jérémy      06.35.19.61.25      recesmy@live.fr

VERMEULEN Eric      06.61.89.38.24      eric.vermeulen35@orange.fr

VILBOUX Philippe      06.38.23.15.34      vilbouxphilippe@orange.fr

Les membres de la CTR ont un accès gratuit aux épreuves de motocross UFOLEP Bretagne sur présentation d'un badge.

## RESPONSABLES

Nom Prénom	Contact	Visiteur de terrains	Pré-grille	Contrôles techniques	Responsables Commissaires	Direction de course
ALNO Emile	06.25.08.86.86				x	
BOISRAMÉ Marcel	02.99.99.97.87					x
CERTENAIS Olivier	07.84.29.94.68	x		x		x
CHESNE Martial	02.99.49.32.21					x
FAUVELAIS Noël	06.32.96.25.48				x	x
MOUSSET Christophe	06.89.43.68.37			x		
ROUAULT Jean-François	06.71.90.41.71	x	x			x
VERMEULEN Eric	06.61.89.38.24	x		x		x
VILBOUX Philippe	06.38.23.15.34	x				x
VINCENT Francis	06.80.91.54.16					x

**Encadrement Démonstrations:** Responsable des animateurs diplômés du BF1A : CHEVALIER Frédéric, MACÉ Aymeric, DESPRES Laurent, JUGELE Cyril, MASSIN Eric, VERMEULEN Eric, VILBOUX Julien et Killian, LEBRETON Sébastien, LEBRETON Mickael, ROUAULT-LEMEUR Antony, Pierre LARCHER, Mickael LEBRETON, Hugues BERTHELOT, Christophe QUERREC, Damien MAILLARD, Maël CHARTIER

**Responsable Chronométrage:** Anaïs LESAGE, Olivier CERTENAIS, Philippe VILBOUX, Catherine QUERREC, Pierre LARCHER



Maître Artisan

**Couverture - Zinguerie - Ramonage**  
**Neuf et Rénovation**

Diplômé de l'école Supérieure de Couverture d'Angers - Brevet Professionnel - Brevet de Maîtrise

L'Aubaudais - 35470 Pléchâtel - Tél. 02 99 52 12 01

**APO** Publicité

[www.apopub.fr](http://www.apopub.fr)

**Impression numérique**  
*sur bâches • autocollants*

**Panneaux akylux - PVC - alu**  
**Tee-Shirts • Casquettes ...**

**Objets publicitaires**

**Calendriers - Agendas**

02 23 41 36 68 - [contact@apopub.fr](mailto:contact@apopub.fr) - 35740 PACÉ

**MARCEL  
PILET**



**HYOSUNG**  
sport motorcycles



Réfection  
amortisseurs  
et fourches

Z.A. La Touche  
35133 ROMAGNÉ



Concessionnaire :



Préparateur  
Rallye - Raid

Agent multi-marques  
Route/Tout-terrain  
Accessoires

Véhicule neuf et occasion  
Dépôt-Vente TT et Route

**AfricanMoto**  
**remercie ses pilotes**  
**pour l'année 2017**

Tél. 02 99 98 92 61  
[africanmoto35@gmail.com](mailto:africanmoto35@gmail.com)

## CONTACTS CLUBS

<b>Moto-Cross Nocturne Organisation (56)</b> Aymeric MACÉ	06.66.66.32.70	mc.allaire56@orange.fr
<b>Tout Terrain du Rocher ANDOUILLE-NEUVILLE (35)</b> REPESSE Sébastien Entraînements: cf facebook du club	07 49 24 38 70	sebastienrepepe@yahoo.fr
<b>BROCELIANDE Moto Verte (56)</b> Isabelle MONNIER Entraînements: cf facebook du club Responsable des ouvertures : Deslandes Gweltaz (06 89 40 19 13)	06.03.68.78.44	monnierisabelle6@gmail.com
<b>Moto-Club SAINT JACUT (56)</b> Michel NIOL - route du pont de cran N°1033 - 56350 Rieux Entraînements: dimanche (appeler avant)	09.75.64.70.97	michel.niol@orange.fr
<b>Moto-Club PICANAIS (35)</b> Léon COUVERT	02.99.48.28.56	leon.couvert35@orange.fr
<b>Moto Club FULKERIEN (35)</b> Olivier BRUNEAU - Le Pont Gatouer - 35390 Grand Fougeray	06.80.92.87.83	olivier.bruneau06@orange.fr
<b>Etoile Sportive Motocycliste LOUVIGNÉENNE</b> Jean-Marie COSSON	06.60.65.63.16	famillecossonnormand@gmail.com
<b>Moto Club MEILLAC (35)</b> Jean-Yves CHARTOIS Entraînements: samedi et 2ème dimanche du mois École de moto labellisée: 06.61.89.38.24	06.61.89.38.24	mcmeillac@gmail.com
<b>Association Tout Terrain MERNEL (35)</b> BERTHELOT Sébastien et Hugues / CLOTEAU Vincent Facebook ATTM École de pilotage labellisée		attmernel@gmail.com
<b>MINIAC Moto Loisirs (35)</b> Jean-François ROUAULT Entraînements: Cf facebook du club École de pilotage labellisée	06.88.11.45.47	chanjeff@orange.fr
<b>Moto-Club PLEINE-FOUGERES (35)</b> Natacha Gautier Florian Blandin <a href="https://mcpleinefougeres.sportsregions.fr/">https://mcpleinefougeres.sportsregions.fr/</a> Page facebook mc Pleinefougeres École de pilotage labellisée	07.83.64.20.52 06.65.13.99.03	Gautier.vincent@bbox.fr legrix-23@orange.fr
<b>Moto-Club TALENSAC (35) www.mctalensac.com</b> Jean-François DURAND École de pilotage labellisée	06.44.71.44.14	mctalensac35@gmail.com
<b>Moto-Club TREMBLAY (35)</b> Eric MASSIN Entraînements: cf facebook du club École de pilotage labellisée	06.98.90.29.79	mctremblay@hotmail.fr
<b>Moto Loisirs VAL D'IZE (35)</b> Jérémy SAILLANT Entraînements: cf facebook du club École de pilotage labellisée	06.35.19.61.25	recesmy@live.fr
<b>Moto-Club vendelais(35)</b> Carole DENOUAL	06.14.28.45.93	caroledenoual@sfr.fr

## DATES DES ÉPREUVES UFOLEP BRETAGNE

Date	Lieu épreuve	Responsables Engagements	Type épreuve	Téléphone
29/05/2022	Baguer-Pican	Léon COUVERT 26 la Raterie - 35120 BAGUER-PICAN	Trophée BZH	02.99.48.28.56
19/06/2022	Andouillé-Neuville (35)	Marion DELAUNAY 2 La Huberdière - 35140 Gosné	Trophée BZH	
10/07/2022	Pleine-Fougères	Engagement en ligne*	Trophée BZH	
16/07/2022	Allaire (56)	Aymeric MACE 185 chemin du bot - 56350 Rieux	Imba MX 2 et intime	06.66.66.32.70
31/07/2022	Val d'izé (35)	Engagement en ligne*	Trophée BZH	06.35.19.61.25
28/08/2022	Meillac (35)	Fabienne VERMEULEN 7 bd des 2 rives - 35230 Noyal Chatillon	Trophée BZH	
11/09/2022	Paimpont (35)	Engagement en ligne*	Trophée BZH	
18/09/2022	Tremblay (35)	Engagement en ligne*	Trophée BZH	
02/10/2022	Miniac-Morvan (35)	Anaïs LESAGE 12 bis La Haie Carfantin - 35120 Dol de Bretagne	Finale Trophée BZH	06.37.71.15.64

Engagement en ligne: <https://inscriptions.ufolep.org/competition/>

## DATES CONTRÔLES TECHNIQUES AVANT SAISON

10/04/2022	Tremblay
24/04/2022	Meillac
15/05/2022	Pleine-Fougères

# BAUDRY TP

**TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS**

Kévin Baudry

06 64 19 99 93

baudrytp@orange.fr

- Terrassement ♦
- Aménagement ♦
- Pavage ♦
- Bordures ♦
- Enrobé ♦
- Empierrement ♦
- Assainissement ♦
- Réseaux ♦
- Location de pelle ♦
- avec chauffeur

41, rue des Lavandières 35120 LA BOUSSAC

# RÈGLEMENT 2022

Le motocross UFOLEP est ouvert aux motocyclistes titulaires de la licence UFOLEP Risque 6 et qui manifestent le **plus strict esprit amateur**. Tous les pilotes inscrits sur une épreuve motocross en Bretagne doit être assuré par l'APAC via sa licence UFOLEP.

## ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

Le présent règlement s'applique à toutes les épreuves de Moto-Cross UFOLEP organisées en Bretagne. Il respecte le règlement national Moto-Cross UFOLEP.

## ARTICLE 2 ORGANISATION DES ÉPREUVES

a) Toute organisation repose principalement sur l'Association ; la prise en charge administrative et financière ainsi que la participation active de tous ses membres pour conduire le projet, sont essentielles.

b) Il est demandé que chaque manifestation présente toutes les catégories, de 50 initiation à prestige. Toutefois, les démonstrations peuvent être organisées le samedi, veille de l'épreuve si le terrain est libre et que le club organisateur dispose des animateurs diplômés nécessaires.

Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par la commission après demande de l'organisateur pour une modification du déroulement de la journée.

Les programmes, feuilles d'engagement, affiches et tous imprimés concernant la manifestation doivent porter obligatoirement le logo « UFOLEP » et de la «Ligue de l'Enseignement» et mentionner que l'organisation est conforme à ses règlements.

c) Les organisateurs doivent transmettre 3 mois avant le dossier administratif de leur manifestation au délégué départemental pour visa et approbation. Ce visa est obligatoire pour toute demande d'autorisation ou déclaration administrative auprès de la Préfecture.

d) Chaque organisateur devra accepter des demandes de pré-engagement en ligne opérées sur le site : <http://www.mxufoblepbzh.com>

## ARTICLE 3 LICENCES UFOLEP

Les épreuves de Moto-Cross UFOLEP sont ouvertes aux titulaires :

- d'une licence 2021-2022 UFOLEP Risque 6, signée et munie d'une photographie (possibilité de présenter sa licence dématérialisée avec une pièce d'identité) avec une couverture assurance APAC.

La licence est valable jusqu'au 31/10/2022.

Un pilote ne peut être titulaire que d'une seule licence UFOLEP et ne peut participer qu'à un seul trophée départemental ou régional.

CASM: Depuis septembre 2005, tout nouveau licencié motocycliste doit obtenir le CASM pour participer à des compétitions et des entraînements.

## ARTICLE 4 ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES

### > 1ère étape: Demande de N° de dossard pour l'année

La participation aux épreuves 2022 requiert l'envoi de la «demande de n° de dossard» (document à demander au président de club ou sur le site [mxufoblepbzh.fr](http://mxufoblepbzh.fr)) auprès des correspondants suivants:

Démonstrations	Initiations	Frédéric CHEVALIER	1 La Hardouinais – 35120 LA BOUSSAC
Solo A	85 cm3	Jérémy Saillant	recesmy@live.fr
Solo B	125 cc 2 tps 250 cc 4 tps	Eric VERMEULEN	7 bvd des 2 rives – 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
Solo C/D	250 cc 2 tps 450 cc	Isabelle MONNIER	monnierisabelle6@gmail.com
Prestige	Prestige	Olivier CERTENAI	olivier.certenais@gmail.com

# MARION MOTOCULTURE

Vente - Réparation - Neuf et occasion  
SAV pièces toutes marques



Tronçonneuse - Motoculteur  
Tondeuse - Autoportée

7 rue Emmanuel PHILIPOT  
35230 SAINT ERBLON

Tél. 02 99 52 39 07

Fax 02 99 52 45 99

marionmotoculture@orange.fr

L'attribution définitive du n° de dossard sera validée au pilote par l'UFOLEP. Les n° attribués sont à conserver pour toute la saison sur les épreuves en Bretagne. **Le pilote doit attendre la confirmation de son n° de dossard par la CTR moto Bretagne avant d'envoyer ses inscriptions aux épreuves.**

A partir du 31 mars, les numéros de la saison précédente non réclamés seront attribués à d'autres pilotes.

Les jeunes participant aux Initiations 50/60/80cc devront présenter leur test de pilotage dûment rempli par un éducateur Motocross, au sein d'une école de pilotage labélisée.

## > 2ème étape: Achat de transpondeur

Tout pilote participant au trophée de Bretagne devra obligatoirement acheter un transpondeur Mylaps (nouvelle génération) via l'UFOLEP Bretagne (voir avec votre club).

Une valise de transpondeur sera disponible sur les épreuves dans la limite de 34 appareils pour une location à la journée, seulement réservé aux pilotes hors trophée.

Chaque pilote devra s'assurer de recharger son transpondeur avant chaque épreuve.

Coût location à la journée: 25 € (uniquement pour les pilotes hors trophée, dans la limite de 34 transpondeurs par épreuve) + un chèque de caution de 500 € (à l'ordre de l'UFOLEP Bretagne) et une pièce d'identité. L'intégralité de cette recette ira à l'UFOLEP Bretagne.

## > 3ème étape: Inscription aux épreuves

### Option 1 - Par voie postale

Les engagements sont à envoyer aux clubs organisateurs 1 mois avant l'épreuve (dernier délais), cachet de la poste faisant foi pour les clubs souhaitant recevoir par courrier les engagements (cf page 6). L'inscription sera acceptée sous réserve de places disponibles dans les différentes catégories.

Chaque pilote doit **obligatoirement se pré-inscrire en ligne** via le site suivant: <http://www.mxufolepbzh.com> puis envoyer l'imprimé de l'engagement au club organisateur, accompagné des chèques (inscription et caution).

Les pilotes seront engagés par ordre d'arrivée du courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Les présidents garderont en archives, dans un délai de 15 jours après l'épreuve, les enveloppes : en cas de litige, de réclamation et de convocation de la Commission de Discipline, elles devront être présentées à celle-ci.

Toute inscription dans les délais doit pouvoir être acceptée, si les conditions de sécurité le permettent (limite indiquée dans l'homologation).

La demande sera accompagnée :

- d'un chèque de **caution de 60 €** (pour l'ensemble des pilotes y compris les initiations), individuel, obligatoire, libellé à l'ordre du club organisateur (ce chèque étant remboursable aux participants).

- pour les catégories 85, 125 et plus, d'un **chèque d'engagement de 22 €**, individuel et obligatoire, libellé à l'ordre du club.

- Pour les catégories initiation, d'un **chèque de 5 €** individuel et obligatoire, libellé à l'ordre du club.

Le paiement en espèces sera accepté le jour de l'épreuve.

Le club organisateur se réserve le droit d'augmenter de 30 € le montant de l'engagement ou même de refuser cet engage-



**COUVERTURE - ZINGUERIE**  
Neuf & Rénovation  
Pose Velux - Ramonage - Entretien

**SARL PESTEL Michel**

Z.A. La Roche Blanche  
35120 BAGUER-MORVAN

Tél./Fax. 02 99 48 35 53  
Mobile 06 26 69 69 62

ment si le concurrent s'inscrit moins de 30 jours avant la date de l'épreuve ou le matin même.

**Pour les concurrents mineurs, l'engagement devra inclure obligatoirement une autorisation parentale dûment signée.**

#### **Option 2 En ligne sur internet**

Pour les organisateurs ayant opté pour cette option (cf p6), les pilotes devront s'engager en ligne via le site <https://inscriptions.ufolep.org/competition/>

Chaque pilote peut choisir entre le Trophée et l'Open BZH (sous condition de places disponibles). En cas de grille complète, **l'organisateur peut se donner la possibilité de privilégier les pilotes uniquement licenciés à l'UFOLEP.**

**Les pilotes licenciés dans un club UFOLEP Bretagne sont prioritaires.**

La manche «Open BZH» est ouverte à tous les pilotes (même ceux venant de région autre que la Bretagne). Si l'une des catégories TROPHÉE est complète, l'organisateur pourra placer le pilote en Open BZH (si places disponibles).

En cas de blessure ou d'incident mécanique ne permettant pas au pilote d'être présent sur une épreuve, celui-ci devra justifier son absence et prévenir le club organisateur au moins 2 jours avant par mail pour récupérer sa caution. Dans ce cas, le chèque de caution sera détruit par le club.

Le club organisateur devra reversé **5,00 €** par pilote (hors initiation) au comité régional UFOLEP Bretagne et ce quelque soit le type d'épreuve (Intime, Trophée, Inter-régional, IMBA, endurance, side car... ). Toute location à la journée de transpondeur sera également facturé par l'UFOLEP Bretagne.

En cas d'annulation d'épreuve, le forfait ne sera pas réclamé par l'UFOLEP Bretagne.

#### **Précision sur l'engagement pour la finale 125-250-Prestige**

Les délais et modalités d'engagements pour cette finale sont les mêmes que pour les autres épreuves, soit 1 mois dernier délais, quelque soit le classement du pilote.

### **ARTICLE 5 POINTAGE DES PILOTES**

Les pilotes devront se présenter en personne à la vérification des licences, munis de leur licence 2021-2022 signée et avec photo du pilote (ou leur licence dématérialisée), de leur CASM ou permis de conduite moto correspondant à la cylindrée de la motocross (cf article 3 mentionnant le CASM) et de leur passeport technique. En cas de non respect, le club organisateur conservera le chèque de caution et le pilote concerné ne pourra pas participer à l'épreuve même en entraînement.

Le contrôle administratif se fera le samedi de 17h à 20h et le dimanche de 6h45 à 7h30. Le club organisateur est en droit de refuser tout pilote qui n'est pas à l'heure.

## ARTICLE 6 OUVERTURE DES ÉPREUVES

A partir de 6 ans	50cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique
A partir de 7ans	50cc 2T à 90cc 2T maxi 50cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.
A partir de 12 ans	90cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi
A partir de 13 ans	125cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep
A partir de 14 ans	125cc 2T maxi - 150cc 4T maxi
A partir de 15 ans	250cc 2T maxi - 450cc 4T maxi
A partir de 18 ans	Libre
Prestige	à partir de 40 ans révolus dès la première épreuve

## ARTICLE 7 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES 2022

La CTR impose le programme suivant pour les épreuves du Trophée Bretagne:

7h45-8h	Mise en place sécurité	13h35	Mise en place sécurité
08h00	Entraînement et chrono Open Bzh (option)	13h45	1ère manche Open BZH (option)
08h20	Entr. et chrono (125 et 250 4 tps)	14h05	1ère manche Trophée 250cc 4 tps
08h40	Entr. et chrono (125 et 250 4 tps)	14h25	1ère manche série B 450 (et 250cc 2 tps)
09h00	Entr. et chrono (125 et 250 4 tps)	14h45	1ère manche Trophée Prestige
09h20	Entr. et chrono série 1 (450cc et 250 2 tps)	15h05	2ème manche série B 125-250cc 4 tps
09h40	Entr. et chrono série 2 (450cc et 250 2 tps)	15h25	2ème manche 85 Trophée
10h00	Entraînement et chrono Prestige	15h45	2ème manche Trophée 125cc 2 tps
10h20	Entraînement et chrono 85cc Trophée	16h05	Démonstrations 50-65-85cc
10h35	Démonstrations 65-85cc puis 50cc	16h25	PAUSE et récompenses éducatifs et 85cc Trophée
10h55	PAUSE	16h55	2ème manche Trophée Prestige
11h05	1ère manche série B 125-250cc 4 tps	17h15	2ème manche Trophée 450 (et 250cc 2 tps)
11h25	1ère manche Trophée 125cc 2 tps	17h35	2ème manche Trophée 250cc 4 tps
11h45	1ère manche Trophée 85cc	17h55	2ème manche série B 450 (et 250cc 2 tps)
12h05	1ère manche Trophée 450 et 250cc 2 tps	18h15	2ème manche Open BZH (option)
12h25	Démonstrations 50-65-85cc	18h35	Super Finale
12h45	PAUSE MIDI	18h55	RÉCOMPENSES

Tout club choisissant une autre option de programme et/ou débutant la dernière manche après 19h00 s'expose à une fac-



**DAFY MOTO**  
Équipements, accessoires  
motard et moto  
Atelier Service Rapide

Lundi : 14h00-19h00  
du Mardi au Vendredi : 9h30-12h30 / 14h00-19h00  
Samedi NON-STOP : 9h30-19h00

impasse de l'Oseraie - Z.A.C. de la Madeleine - 35400 SAINT-MALO

**02 99 82 03 26** - Mail : [saint-malo@dafy-moto.fr](mailto:saint-malo@dafy-moto.fr)

ture majorée de 800.00 € de l'UFOLEP Bretagne.

Une organisation particulière sera mise en place pour les manifestations IMBA et la finale Trophée.

**Les clubs optant sur la mise en place des démonstrations le samedi après-midi ne pourront pas rajouter une série le dimanche (aux mêmes horaires que les démonstrations).** Il est rappelé l'obligation pour les organisateurs d'accueillir les démonstrations de 50 à 85 cc (samedi après-midi ou dimanche).

#### **Fonctionnement des entraînements et qualifications des séries 125 et 250cc**

La séance de qualification chronométrée se déroulera à la suite de l'entraînement pour chaque série 125-250 Trophée.

Pour les entraînements/qualifications, les pilotes seront placés en pré-grille par ordre de leur arrivée à la pré-grille. Le premier tour de chaque entraînement se fera sous drapeau jaune à respecter impérativement.

Après 6 mn d'entraînement, le départ de la séance de chronométrage sera donné via un panneau «CHRONO» présenté par le directeur de course. La séance de chronométrage durera 09 minutes.

> **Féminines** : Les féminines rouleront dans la catégorie en fonction de leur qualification et de leur cylindrée. Il n'y aura pas de Classement Trophée féminin.

> **Initiations** : Les démonstrations (ou Initiations) se font en 3 séances de 10 minutes et sont encadrées par des éducateurs UFOLEP. Le temps total des exercices ne pourra excéder 1 heure avec 2 heures minimum de repos entre les démonstrations. Aucun classement ne pouvant être établi, les récompenses seront les mêmes pour tous. (voir explications complémentaires article 20). Les 65-85 cc partiront en premier, suivi 10 minutes plus tard des 50cc.

> **Open Bzh** : Elle concernera soit des pilotes 125 cc, 250 cc ou Prestige ou féminines, soit une série quad, soit une série side-car, soit mob-cross, soit pit-bike.

> **Entraînement obligatoire** : Chaque pilote doit obligatoirement participer à l'entraînement prévu dans sa série.

#### **> Entrée en grille et Départs**

Pour la 1ère manche, l'entrée en grille se fera en fonction des qualifications. Pour la manche suivante, l'entrée en grille se fera selon le classement de la manche précédente. Les départs devront être donnés, machines arrêtées, moteurs en marche, les conducteurs ayant leurs deux mains sur les poignées du guidon. Une grille de départ est obligatoire.

**IMPORTANT : en cas de circonstances particulières (retard...), la direction de course est autorisée à supprimer le nombre de manches nécessaires. Il devra avertir les pilotes.**



**MELWANN**  
Résines

3, rue du Chenot - 35137 BÉDÉE  
☎ 02 99 61 29 22  
melwannresines@gmail.com / www.melwann-resines.fr

## ARTICLE 8 CATÉGORIES MOTOS ET PLAQUES

Les machines de cross devront être conformes aux normes du constructeur.

Solo A	plaques BLANCHES - chiffres NOIRS
Solo B	plaques NOIRES - chiffres BLANCS
Solo C/D	plaques BLANCHES - chiffres NOIRS
Prestige	plaques BLEUES - chiffres BLANCS

Chaque pilote doit fournir son dossard. Celui-ci doit être placé au dos du pilote. La taille de caractère des numéros du dossard doit être d'environ 14 centimètres de haut et 7 cm de large. Aucune publicité n'est admise sur les plaques.

En cas de changement de moto lors d'une course (panne...), le pilote ne pourra utiliser qu'une moto de cylindrée équivalente ou inférieure à sa catégorie d'origine.

## ARTICLE 9 CLASSEMENT

**Barème des points des différentes manches pour toutes les Séries Trophée.**

1er : 40 pts	8ème : 30 pts	15ème : 23 pts	22ème : 16 pts	29ème : 9 pts	36ème: 3 pts
2ème : 37 pts	9ème : 29 pts	16ème : 22 pts	23ème : 15 pts	30ème: 8 pts	37ème: 2 pts
3ème : 35 pts	10ème : 28 pts	17ème : 21 pts	24ème : 14 pts	31ème: 7 pts	38ème: 2 pts
4ème : 34 pts	11ème : 27 pts	18ème : 20 pts	25ème : 13 pts	32ème: 6 pts	39ème: 1 pt
5ème : 33 pts	12ème : 26 pts	19ème : 19 pts	26ème: 12 pts	33ème: 5 pts	40 ème: 1 pt
6ème : 32 pts	13ème : 25 pts	20ème : 18 pts	27ème: 11 pts	34ème: 4 pts	
7ème : 31 pts	14ème : 24 pts	21ème : 17 pts	28ème: 10 pts	35ème: 3 pts	

Gestion des abandons: 1 point accordé si abandon après 1 tour.

Les prestiges roulant en Open se verront attribué 1pt pour le classement du Trophée.

Les séries non qualifiées marqueront des points à la journée et inscriront 1 point pour le championnat Trophée.

**Barème des points supplémentaires accordés en cas de Super-finale**

Afin d'encourager les pilotes qualifiés à la super-finale prévue en fin de chaque épreuve (si l'horaire le permet), un bonus de point est prévu et viendra s'ajouter aux points marqués dans les autres manches pour le Trophée de Bretagne, selon le barème suivant:



# **SARL Transport Delatouche**

ALLO COLIS SERVICE

## **Transport et Location**

### **Courses urgentes et régulières**

Livraison dans toute le France  
51, La Cléménçais  
35133 ROMAGNE

Mickaël: 06 80 12 51 19 - Maryline : 06 75 65 86 29  
allo.colis.service@wanadoo.fr

Par catégorie	6ème : 6 pts
1er : 11pts	7ème : 5 pts
2ème : 10 pts	8ème : 4 pts
3ème : 9 pts	9ème : 3 pts
4ème : 8 pts	10ème : 2 pts
5ème : 7 pts	11ème : 1 pt

Ex: le 7ème 125cc 2 tps à la Super finale marquera 5 pts supplémentaires au Trophée de Bretagne 125cc 2 tps.

Le nombre de pilotes qualifiés à la Super-finale des épreuves sera de :

Capacité circuits	40 pilotes	34 pilotes	32 pilotes	30 pilotes
Cat. 125cc 2tps	11	9	9	8
Cat. 250cc 4tps	11	9	9	8
Cat. 250cc et +	11	9	9	8
Prestige	7	6	5	6

## ARTICLE 10 REMISE DES RÉCOMPENSES

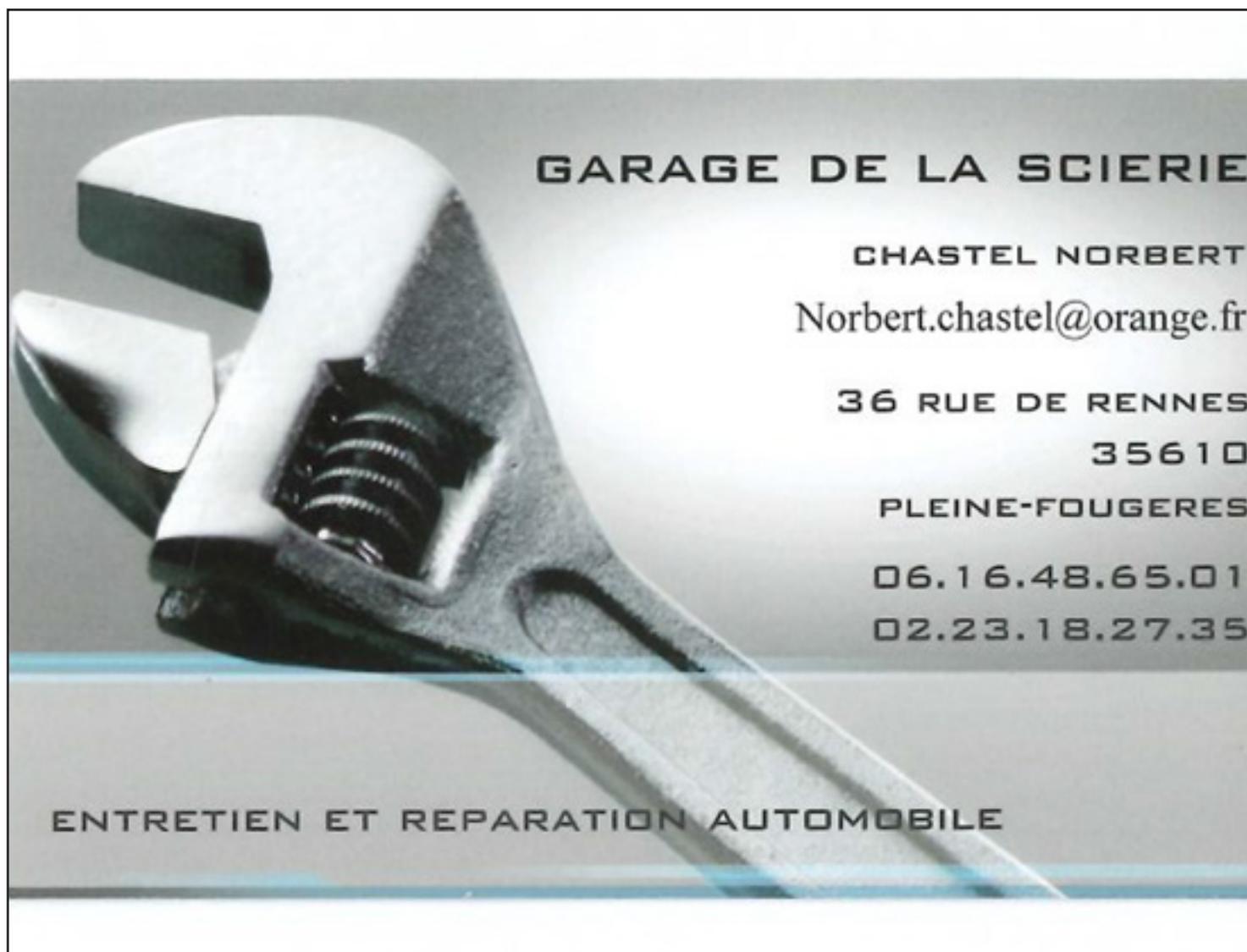
Pour chaque épreuve:

> Pour les catégories 85cc Trophée, 125cc 2 tps, 250cc 4 tps, 250cc et +, Prestige, les 3 premiers du classement de chaque série seront récompensés. Les primes ou prix en espèces sont interdits.

> Une attention vers les féminines est préconisé.

> 50, 60 et 80 cm<sup>3</sup> en démonstration : médailles, lots publicitaires,...

> Officiels: commissaires de piste, directeurs de course, pré-grille, contrôleurs techniques et pointeuses



**GARAGE DE LA SCIERIE**

**CHASTEL NORBERT**  
 Norbert.chastel@orange.fr

**36 RUE DE RENNES**  
**35610**  
**PLEINE-FOUGERES**

**06.16.48.65.01**  
**02.23.18.27.35**

**ENTRETIEN ET REPARATION AUTOMOBILE**

A l'issue de la **Finale** (dernière épreuve du Trophée), les 3 premiers du classement général seront récompensés dans les catégories 85cc Trophée, 125cc 2 tps, 250cc 4 tps, 250cc et +, Prestige par l'UFOLEP Bretagne. Le club organisateur de la finale récompensera les 3 premiers de la super-finale ainsi que les classements de journée et l'ensemble des féminines. La présence des pilotes et des officiels concernés est OBLIGATOIRE. A défaut, la récompense prévue sera conservée par la CTR Bretagne.

## ARTICLE 11 CONTRÔLE TECHNIQUE

Les machines utilisées doivent être conformes aux normes du constructeur ainsi qu'à la législation et aux règles de sécurité et de cylindrée. Les pilotes doivent présenter leur carnet technique lors de chaque contrôle (passeport).

Lors des manifestations, les contrôles techniques se dérouleront le samedi de 16h à 19h et le dimanche à partir de 7h00.

### > La Moto

- Embouts de guidon bouchés, mousse sur guidon
- Bon fonctionnement de la poignée de gaz (retour correct), ainsi que les freins
- Coupe circuit en état de marche
- Repose pied repliable et non pointu
- Béquilles latérales et carénages interdits
- Dispositif de démarrage obligatoire (compresseur interdit)
- Poignée en caoutchouc, ou revêtement souple, correctement fixée (collées ou ligaturées)
- Leviers, frein et embrayage boulés
- Publicité interdite sur les plaques de n°
- Protège pignon de sortie de boîte
- Protège couronne arrière (guide chaîne arrière)
- Contrôle sonométrique (112 db)

### > Le pilote

- Casque homologué ECE 22-5 ou 05 lettre P ou JIST 8133-2007 ou USA SNELL M 2010 (ou 2015) avec fixation par jugulaire, les visières ne doivent pas être parties intégrantes du casque
  - Protection dorsale obligatoire
  - Protection pectorale hautement recommandée
  - Protection cervicale conseillé pour les moins de 14 ans.
  - bottes moto, gants, pantalon et maillots à manches longues, genouillères, lunettes.
- Si l'un de ces points n'est pas respecté, le pilote sera interdit de départ
- Aucun autocollant et peinture sur les casques ne sont autorisées
  - Les mini caméras sont autorisées sur le casque et obligatoirement collées sur celui-ci et autorisées sur la moto sauf sur la barre de guidon.
  - Obligation pour chaque pilote d'être équipé d'un jéricane métallique pour le stockage de carburant et d'un extincteur.

# CONTROLSUR

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

## CHENAL ALAIN

AVENUE DE NORMANDIE (LA TOUCHE)  
PRÈS DU SUPERMARCHÉ SUPER U  
35420 LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT  
contact@controlsur.fr  
**TÉL. 02 99 17 10 93**



PRISE DE RENDEZ-VOUS

24H / 24  
7J / 7

### > Tapis environnemental

Chaque pilote devra, dans le parc moto, placer sous sa moto un tapis absorbant et étanche. Toute mécanique effectuée sans ce tapis entraînera l'exclusion du pilote.

## ARTICLE 12 CIRCUIT

Tout terrain permanent doit être homologué par la Commission de Sécurité Routière de la Préfecture. De plus, une visite annuelle obligatoire est effectuée par un Visiteur de circuit désigné par l'UFOLEP. Les circuits doivent répondre aux règles techniques de sécurité (RTS) édictées par la Fédération Française de Motocyclisme.

Le nombre maximum de pilotes solo admis est de 20 pour une piste de 800 mètres, plus 1 pilote par tranche de 25 mètres. En compétition comme en entraînement, la capacité du circuit (nombre de pilotes admis en même temps sur le circuit ne pourra excéder un maximum de 45 Pilotes solo, 30 équipages en side-car et 30 pilotes en quad.

Exception faite pour l'endurance tout terrain qui devra respecter le nombre maximum autorisé au sein des RTS.

### **Boucle pour les transpondeurs:**

- La boucle ne doit pas être installée sur une piste faisant plus de 20m de large
- Profondeur : 30 cm de profondeur maximum
- Boucle aérienne interdite

Chaque organisateur a la responsabilité de respecter ces critères d'installation.

## ARTICLE 13 PARC FERMÉ ET PRÉ-GRILLE

Les organisateurs auront à prévoir une barrière pour fermer la pré-grille à proximité de la ligne de départ à laquelle les concurrents pourront accéder sans avoir à emprunter la piste de course.

Il devra être aménagé de façon à ce qu'ils puissent y poser leurs machines. Un mécanicien titulaire d'une licence UFOLEP 2021-2022 visible (sur lui, autour du cou) et d'un chasuble jaune, par pilote pourra y être admis.

Chacun devra être présent 10 minutes avant le départ et donc dès l'appel de la série au micro. Si un pilote arrive en retard sans le signaler, il sera placé le dernier de la grille.

Il est rappelé qu'une moto qui a été inscrite et acceptée pourra être remplacée par une autre, mais ceci devra être fait avant le départ de chaque course et après en avoir informé la direction de course qui en vérifiera la conformité avec un contrôleur technique.

Toute aide extérieure sur le parcours est formellement interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire de course placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité.

L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites du parc.

Pour les parents, accompagnateurs des pilotes en école de conduite, une seule personne ne sera autorisée à accéder à la grille de départ avec un gilet fluo obligatoire et une licence UFOLEP 2021-2022 visible autour du cou. Pour les autres catégories (85 Trophée, 125, 250, Prestige...), aucun accompagnateur n'est autorisé sur la grille de départ.

## ARTICLE 14 ENTRAÎNEMENTS

La participation aux entraînements est obligatoire dans sa série pour tout pilote engagé. A défaut, le pilote ne pourra participer aux manches restantes.

Chaque pilote sera pointé au départ de chaque entraînement.

## ARTICLE 15 OFFICIELS

Les officiels doivent être titulaires d'une licence UFOLEP de l'année en cours et recevoir une formation correspondant à leur fonction. **Le recyclage est obligatoire tous les 4 ans.**

L'équipe organisatrice devra comprendre au minimum :

- un directeur de course
- un commissaire des départs et arrivées
- un commissaire à l'appel des coureurs au parc fermé
- un chronométrateur, un commissaire technique

- une équipe de chronométrage
- des commissaires de piste ou de course

Les commissaires de piste doivent participer au moins à 4 Moto-Cross pour être récompensés en fin de saison.

### **Le jour de l'épreuve**

Un tirage au sort devra être effectué le matin de l'épreuve (entre 7h00 et 7h30) devant et par l'ensemble des commissaires présents afin de déterminer le poste d'emplacement de chaque commissaire de piste pour la journée.

Les organisateurs doivent fournir à chaque commissaire le sandwich et la bouteille d'eau le matin lors du pointage. Les extincteurs seront mis en place par le club organisateur selon les emplacements définis sur le plan de circuit.

A l'issue de l'épreuve, les officiels doivent laisser le poste de commissaire propre, sans déchet et ramener l'extincteur.

Les organisateurs verseront 15 € (frais de déplacement) à chaque officiel (commissaires, directeurs de course, contrôleurs techniques) étant intervenu durant l'intégralité de son épreuve. Ils verseront également 150 € pour l'ensemble de l'équipe Chronométrage.

## **ARTICLE 16 DÉPART**

Le départ sera donné obligatoirement à la herse de départ par le directeur de course.

Pour chaque course le placement des coureurs sur la grille de départ sera déterminé par le classement général pour la 1ère manche et en fonction du classement de la journée pour les manches suivantes. Un panneau indiquant les 15 et 5 dernières secondes sera présenté aux coureurs avant de baisser la grille.

La roue avant des motos ne devra en aucun cas être à plus de 50 cm de la grille. Dès la présentation du panneau 5 secondes, le compte à rebours ne peut plus être interrompu, même si un pilote le réclame. L'abaissement de la grille se fera entre 1 et 5 secondes, après la présentation du panneau.

## **ARTICLE 17 CONTRÔLES ALCOOLÉMIE**

Tout pilote ou officiel devra se soumettre aux contrôles alcoolémie qui seront effectués durant les épreuves à l'aide d'un appareil homologué. Les contrôles doivent se faire à l'abri des regards.

Un contrôle est considéré comme positif si le taux est au dessus de 0.10°.

En cas de refus d'obtempérer, la personne sera automatiquement exclue de l'épreuve et convoquée par la commission de discipline.

En cas de contrôle positif, le concurrent pourra demander un 2ème contrôle 30 minutes après le premier. Si le résultat est toujours positif, le pilote ou officiel sera exclu de l'épreuve.

Un pilote contrôlé positif avant l'entraînement sera exclu de l'épreuve.

## **ARTICLE 18 COMPORTEMENT DANS LE PARC PILOTE**

Les nuisances sonores sont strictement interdites dans le parc pilote, par respect pour le voisinage. Les groupes électrogènes doivent être éteints à 23h00.

Dans le cas contraire, le pilote concerné par le bruit sera exclu du parc pilote et de la compétition.

## **ARTICLE 19 APPLICATION DU RÈGLEMENT**

**En s'engageant, les pilotes et dirigeants déclarent connaître parfaitement le présent règlement et s'engagent à le respecter.**

Conformément aux règlements généraux UFOLEP, le directeur de course de l'épreuve peut prendre des décisions d'urgence en cas de force majeure, assisté par la commission sportive.

En cas d'interruption de l'épreuve, les résultats des manches courues ne seront pas pris en compte et il n'y aura aucun classement.

## **ARTICLE 20 RÉCLAMATIONS ET SANCTION**

Les clubs ou comités organisateurs sont chargés de la sécurité et de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter avant, pendant ou après les épreuves, de l'attitude des sportifs ou du public. Des feuilles de réclamation pourront être retirées auprès de l'organisateur ou du directeur de course.

### **16.1 Jury de course**

Le jury de la rencontre est composé d'un nombre impair:

- du directeur de course
- d'un représentant des commissaires
- d'un membre de la commission technique désigné avant
- d'un représentant du club organisateur
- d'un représentant des pilotes de la catégorie concernée
- d'un responsable UFOLEP (départemental ou régional) si présent

Le Jury de course se réunira le midi ou à l'entracte de l'après-midi ou le soir selon les besoins. La réunion doit se faire dans un endroit clos.

## 16.2 Tableau des sanctions

### FAUTES

### SANCTIONS

#### Avant l'engagement

Si pas de photo et pas signature sur la licence	Pas de demande de dossards validée
---	------------------------------------

#### Inscriptions

Inscription du pilote non conforme au règlement.	Refus de l'inscription du pilote par l'organisateur.
--	--

#### Contrôle des licences (Seul le pilote peut pointer. Le passeport doit être à jour et la photo sur la licence.)

Pas de licence	Exclusion de la journée par le DC
Pilote sans licence	Exclusion de la journée par le DC
Si licence mais pas de numéro de CASM et non présentation du CASM	Exclusion de la journée par le DC
Si licence avec numéro de CASM mais non présentation du CASM	Participation à la course

#### Contrôle technique

Eléments de sécurité de la moto non conformes (coupe circuit, repose pied, frein, protection guidon, coup de jus, etc ....).	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC si impossibilité de réparer dans les délais qui lui sont impartis par les contrôleurs techniques.
Support caméra vissé ou collé sur le casque (seul le support colle sur la visière est accepté)	Exclusion de la manche (même entraînement )
Tenue non conforme (casque, pare pierre., dorsale...).	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC si impossibilité de réparer dans les délais qui lui sont impartis par les contrôleurs techniques.
Equipements absents : tapis environnementaux, extincteur et jerrican métallique pour stockage du carburant	
Plaques et/ou numéros non conformes.	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC si les plaques et/ou les numéros ne sont pas mis en conformité avant la 1ère manche selon les préconisations du contrôleur technique.

#### Entraînements

Pilote ne participant pas à l'entraînement de sa série sans accord de la direction de course.	Avertissement du pilote notifié par le DC sur le passeport.
Pilote ne participant pas à l'entraînement	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC.

#### Consignes de sécurité

Non-respect des drapeaux blanc, jaunes, (accélérer, sauter ou doubler)	Fin de la manche sans marquer de points par le DC.
Non-respect des drapeaux (blanc, jaunes, noir, ...) avec récidive	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC. + commission de discipline
Un pilote quitte la piste et ne la reprend pas au même endroit et ce de façon intentionnel.	Déclassement du pilote de la manche par le DC sans marquer de points
Circulation à contre sens sur le parcours.	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC.
Circulation sur le parcours sans l'équipement complet (casque sur la tête et attaché, ...), et ce même en cas de panne.	
Ravitaillement en dehors du parc coureurs, ainsi que moteur non arrêté.	

Aide sur la piste par une personne extérieure à la sécurité (commissaires)	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC si récidive commission de discipline
Présence d'un accompagnateur en grille	Exclusion du pilote de la manche par le DC et inscription sur le passeport
Présence d'un accompagnateur en grille, récidive	Exclusion de la manifestation puis commission discipline
Présence d'un accompagnateur non licencié en pré-grille	Exclusion du pilote de la manche par le DC et inscription sur le passeport
Présence d'un accompagnateur non licencié en pré-grille récidive	Exclusion de la manifestation puis commission discipline

### Comportements non sportifs

Acte ou comportement anti sportif du pilote envers autrui (insultes ou menaces orales ou écrites, gestes d'injures).	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC ou le jury de course et transmission du dossier à la Commission de discipline
Pilotage dangereux pendant la compétition	Avertissement par le DC et notifié sur le passeport technique
<b>Pilotage dangereux dans le parc pilote</b>	<b>Avertissement et inscription sur le passeport pilote</b>
En cas de récidive de pilotage dangereux	Exclusion par le DC
Geste ou comportement anti sportif (insultes ou menaces orale ou écrites, gestes d'injures) d'un ou plusieurs accompagnateurs d'un pilote envers autrui.	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC et transmission du dossier à la Commission de discipline
Coups portés par un pilote ou un de ses accompagnateurs	Exclusion de la manifestation et présentation d'un dossier à la commission de discipline.
Dégradations des installations ou bien d'autrui	Exclusion par le DC ou par l'organisateur
Alcool et stupéfiants : si >0.10 g/l pour le pilote ou l'officiel (directeur, commissaires, contrôleur, membre du jury) contrôlé	Pour le pilote, exclusion de la journée par le DC, pour l'officiel exclusion de la journée par le DC et pas de défraiement kilométrique par l'organisateur.
Si récidive sur une autre manifestation	Exclusion de la journée et commission de discipline (pilote ou officiel)

Le Directeur de course peut réunir le jury de course pour tout fait ou comportement qu'il juge inopportun et ce afin de motiver une décision de sanction.

Toutes les sanctions seront notifiées sur le rapport de clôture ainsi que sur le passeport. En cas de répétitions des sanctions sur plusieurs manifestations, le pilote sera convoquer par la commission de discipline.

### 16.3 Réclamations concernant le classement

Aucune réclamation pour le classement ne sera acceptée, passé le délai de 30 minutes après l'affichage ou proclamation officielle d'un résultat ou classement quel qu'il soit.

### 16.4 Constitution du dossier de réclamation

En cas d'incidents ou de troubles avant, pendant et après une activité UFOLEP, tout licencié (officiels, pilotes) souhaitant porter réclamation doit écrire un courrier de réclamation, accompagné d'un maximum de témoignages (courrier de témoins), de pièces divers (écrits, photos, vidéos) et doit adresser avec les pièces du dossier dans les 48 heures par mail: ufolepbreagne@gmail.com

Selon la gravité des faits et/ou le passif du licencié concerné, la commission de discipline peut décider de le convoquer ainsi que toutes les personnes citées.

Toutes les sanctions prononcées pourront être transmises pour extension à la fédération délégataire concernée (FFM).

## ARTICLE 21 DÉMONSTRATIONS ET ÉCOLE DE CONDUITE

Seuls les clubs ayant une école de pilotage labellisée par l'UFOLEP peuvent accueillir parmi leurs adhérents des pilotes âgés de moins de 12 ans.

La participation aux démonstrations lors des manifestations nécessite au préalable d'obtenir un certificat de pilotage délivré par l'UFOLEP par le biais des écoles de pilotage des clubs.

Il est rappelé que la présence sur la piste des parents ou de tout autre accompagnateur est interdite. Ils ne pourront accompagner leur enfant que jusqu'à la grille et devront être porteur d'un gilet fluo jaune et titulaire d'une licence UFOLEP 2021-2022 (licence visible). Tout comportement irrespectueux d'accompagnateurs de jeunes pourra entraîner l'exclusion du jeune pilote.

Seuls des animateurs motocross diplômés d'un brevet fédéral peuvent encadrer les démonstrations. Les 4 éducateurs retenus et convoqués par l'organisateur bénéficieront de la gratuité de leur engagement. Les animateurs stagiaires devront payer leur engagement en intégralité.

## ARTICLE 22 CAS PARTICULIER

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront traités d'après les règlements d'usage, ces cas seront réglés par la commission de discipline de 1ère instance de l'UFOLEP départementale ou régionale.

## ARTICLE 23 DÉCLARATION D'ACCIDENT

En cas d'accident, la **déclaration doit être envoyée dans un délai de cinq jours** ouvrés à la délégation APAC du département où est licencié l'accidenté **par le président de club d'appartenance du pilote** (contacter votre délégation).

**En cas de sinistre touchant du public, la déclaration d'accident doit être faite par le président du club organisateur** (document «déclaration de sinistre»). La fiche des interventions du poste de secours sera jointe au rapport de clôture.

## ARTICLE 24 STOCKAGE ESSENCE

L'essence doit être stockée et transportée dans un bidon en acier. Le stockage s'effectuera en un lieu unique. Chaque pilote ou groupe de pilote doit avoir un extincteur.

## ARTICLE 25 QUALIFICATIONS POUR LE SUPER TROPHÉE DE FRANCE

En cas de STF 2022, la participation au STF nécessite l'envoi de son dossier d'inscription auprès de l'UFOLEP 35. En cas de demandes plus nombreuses que les quotas attribués, la CTR se réunira pour sélectionner les pilotes.

## ARTICLE 27 RAPPORT DE CLÔTURE

Un rapport de clôture sera établi par le jury en toute objectivité et neutralité, surtout si le rapport évoque le cas d'un membre de son club. Le rapport devra fournir les fiches de réclamation si nécessaire. Il devra être envoyé dans un **délai de 10 jours** à l'UFOLEP 35 signé du président de club organisateur et du directeur de course.

**En cas de retour hors-délais du rapport de clôture, une facture du montant équivalent à 350 pilotes sera établie au club.**



# MYLAPS



## X2 : FUTURE OF RACING



Transpondeur personnel **MYLAPS**

- ✓ Abonnement 1, 2 ou 5 ans renouvelable
- ✓ Garantie illimitée et assurance incluse
- ✓ Résultats des courses et des entraînements



Available on the  
**App Store**



GET IT ON  
**Google Play**

**MYLAPS**  
SPORTS TIMING

CIAO S.A.  
Marie Costanzo:  
Tel: 06 86 17 57 81, Email: info@ciao-sa.com

[WWW.CIAO-SA.COM](http://WWW.CIAO-SA.COM)

**MAXXESS** RENNES  
LE GÉANT DE L'ACCESSOIRE MOTO



**DES PRIX,  
DU CHOIX,  
DES MARQUES !**



16 Rue Jean Le Ho 35000 RENNES Tél. 02 99 33 00 33

REJOIGNEZ-NOUS !



 **YAMAHA**



**PLANÈTE  
YAM**



**MOTOS, QUADS, SSV  
& ACCESSOIRES**

**RENSEIGNEMENTS - RDV - ESSAIS**

16 Rue Jean Le Ho 35000 RENNES Tél. 02 99 83 59 83

[www.planete-yam.com](http://www.planete-yam.com)